

09 oct 2009 -13:34

Appartient à Conseil des ministres du 9 octobre 2009

Régie des bâtiments

Paielement de loyers d'un bâtiment et vente d'une parcelle de terrain à Bruges

Paielement de loyers d'un bâtiment et vente d'une parcelle de terrain à Bruges

Sur proposition de M. Didier Reynders, ministre des Finances, le Conseil des ministres a autorisé la Régie des bâtiments à conclure une transaction avec la ville de Bruges pour pouvoir acquitter les loyers impayés jusqu'au 15 janvier 2009 relatifs à la location d'une partie de l'ancien bâtiment de la gendarmerie, Zandstraat à Bruges.

Par ailleurs, le Conseil des ministres a autorisé la Régie des bâtiments à conclure la vente d'une petite parcelle de terrain de 34 m² du site Lange Rei - Lange Raamstraat à Bruges, à la NV Nieuw Brugge.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de M. Didier Reynders, Vice-Premier ministre et ministre des Affaires étrangères, du Commerce extérieur et des Affaires européennes
Rue des Petits Carmes15
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 501 85 91
<http://www.diplomatie.be>